



Bernard Vatier a laissé son fauteuil de président de l'Unca à Sylvain Caille, le 11 mars dernier

Avant de quitter la présidence de l'Union nationale des carpa, le bâtonnier Bernard Vatier a signé avec le bâtonnier Thierry Wickers, président du Conseil national des barreaux, deux conventions datées du 3 mars 2011.

La première a pour objet la création de l'annuaire en ligne de la profession, la constitution du portail *e-justice* pour les données d'annuaire nécessaires au niveau européen, mais aussi la fourniture de données statistiques pour alimenter l'observatoire du Conseil national des barreaux. La seconde convention concerne l'acte d'avocat et son archivage numérique, lequel sera confié à l'UNCA. Les signataires se sont « *félicités de l'esprit de partenariat des organes politique et technique qui a présidé à ces conventions* ».

Une « satisfaction » compréhensible au vu des tensions générées par la mise en place du RPVA, auquel l'UNCA n'avait pas apprécié de n'être pas associée.